

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES
ÉTATS-UNIS—LE MÉCANISME DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, en l'absence du ministre du Commerce extérieur, je pose ma question au vice-premier ministre. Il y a deux semaines, j'ai interrogé le ministre du Commerce extérieur au sujet d'une déclaration faite par le conseiller juridique en chef au bureau américain du Commerce, selon laquelle tout le mécanisme de règlement des différends serait inconstitutionnel aux termes de la loi américaine. À ce moment-là, le ministre a dit qu'il ne se préoccupait pas de cette question et que c'était au gouvernement américain qu'il incombait de la régler.

La fin de semaine dernière, le premier porte-parole du gouvernement canadien aux États-Unis, l'ambassadeur du Canada à Washington, a dit dans une interview qu'il a accordée au *Wall Street Journal* que: «Nous serions très inquiets si la loi américaine empêchait la mise en application des décisions des groupes spéciaux.» L'ambassadeur admet que le mécanisme de règlements des différends est menacé par la loi américaine.

Dans ces circonstances, le vice-premier ministre ne considère-t-il pas qu'il est imprudent pour le Parlement de poursuivre l'étude du projet de loi de mise en oeuvre de l'accord de libre-échange alors que la constitution américaine empêche la mise en oeuvre de l'élément clé de cet accord, soit le processus de règlement des différends? À titre de leader parlementaire du gouvernement, le vice-premier ministre ne devrait-il pas simplement décider de retirer ce projet de loi jusqu'à ce que les craintes exprimées par l'ambassadeur à Washington soient apaisées?

M. John McDerimid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, encore une fois le député fait des déclarations au sujet de l'Accord de libre-échange en disant que le processus binational de règlement des différends est inconstitutionnel. Mais c'est seulement dans son esprit que le processus est inconstitutionnel. Je sais que le député n'a pas de formation en droit, ce qui explique peut-être qu'il fasse des déclarations de ce genre.

Une voix: Vous n'en avez pas non plus.

M. McDerimid: Deux pays sont en train de faire adopter des lois de mise en oeuvre. La nôtre sera conforme à l'Accord de libre-échange conclu avec États-Unis. Nous nous attendons à ce que les États-Unis fassent de même. Nous surveillons cela de près.

L'Accord de libre-échange ne deviendra pas un fait accompli tant que l'échange de lettres entre le président et le premier ministre n'aura pas eu lieu, c'est-à-dire après que les deux pays auront adopté des lois de mise en oeuvre qui respectent l'esprit de l'accord.

M. Axworthy: Je présente mes excuses au député. Je ne savais pas qu'il avait obtenu un diplôme en droit du même établissement que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Des voix: Oh, oh!

Questions orales

ON DEMANDE LE RETRAIT DU PROJET DE LOI DE MISE EN
OEUVRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, le député ne comprend pas que l'ambassadeur du Canada à Washington a dit expressément que le gouvernement craint fort que le mécanisme de règlement des différends ne puisse être mis en place.

Les représentants du gouvernement parcourent le pays en disant que c'est l'élément clé de la solution alors que les Américains ne sont même pas sûrs de pouvoir l'adopter et le rendre constitutionnel. Dès lors, ne serait-il pas plus approprié et plus sage de renvoyer M. Burney poursuivre les négociations, de retirer le projet de loi entretemps et de ne pas demander aux Canadiens et aux parlementaires canadiens de signer un chèque en blanc et d'adopter une loi qui ne peut pas être appliquée ici parce que les Américains ne peuvent pas remplir leurs obligations? Il faut être deux pour conclure un accord.

M. John McDerimid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous savons ce que le fils du député, Stephen, pense de ses discours d'après la photo qu'on voit dans le *Citizen* d'Ottawa d'aujourd'hui. Il exprime très bien l'opinion des Canadiens.

• (1430)

Il y a deux mots à souligner dans le préambule de la question du député. L'ambassadeur a dit que le Canada «serait inquiet «si». La question est très hypothétique. Nous aurions de quoi être inquiets, en effet, si nous ne pouvions mettre ce mécanisme en place, mais il en a été très peu question aux États-Unis. Nous espérons toujours que les Américains adoptent une loi qui respecte l'esprit et la lettre de l'Accord de libre-échange.

* * *

LA PAIX

LA CONFÉRENCE DE L'ALLIANCE CANADIENNE POUR LA PAIX

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le ministre sait que l'Alliance canadienne pour la paix, organisme représentant plus de 450 groupes canadiens partisans de la paix et du désarmement, tiendra une réunion à Ottawa, la fin de semaine prochaine. J'ai cru comprendre que le ministre avait accepté à la dernière minute ce matin de rencontrer des représentants de l'Alliance, mais jusque là, l'organisme avait l'impression qu'aucun représentant du gouvernement qu'il avait demandé à rencontrer n'accepterait.

Pourquoi le ministre et le gouvernement hésitent-ils tant à consulter cet important groupe ou à rencontrer ses représentants?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, c'est tout le contraire qui est vrai. Je suis rentré à Ottawa, en partie pour pouvoir les rencontrer et je suis heureux d'avoir pu le faire.